



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2021-2022, tenue le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 12 h 30, en visioconférence, plateforme zoom.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical 2020-2021, tenue le 19 mars 2021
4. Élections aux instances de l'UQAM
 - 4.1 Sous-commission des ressources, Faculté des arts (1 poste)
5. Informations
6. Session d'automne 2021
7. Divers

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Philippe-Aubert Gauthier Dominic Papillon
	Danse	
	École de design	Lyne Lefebvre Carole Lévesque
	École supérieure de théâtre	Christian Lapointe
	Études littéraires	Louis-Daniel Godin Karine Rosso Gabrielle Tremblay
Communication	Histoire de l'art	Valérie Angenot Pierre-Édouard Latouche Ons Barnat
	Musique	
	Comm. sociale et publique	Vincent Duclos-Bélanger Michelle Stewart
	École de langues	Monica Soto
	École des médias	Stéfany Boisvert Kathleen Lévesque Fabien Richert
Science politique et droit	Science politique	Isabelle Gusse Geneviève Pagé
	Sciences juridiques	Rémi Bachand Gabriel-Arnaud Berthold
Sciences	Chimie	
	Informatique	Elmahdi Driouch Joël Lefebvre Vladimir Reinharz
	Mathématiques	David Guillemette Valeriane Passaro Hugh Thomas
	Sciences biologiques	Jean Danyluk François Dragon Mario Houde
	Sciences de l'activité physique	Mariève Blanchet
	Sc. de la Terre et de l'atm.	Violaine Ponsin
Sciences de l'éducation	Didactique	Mélanie Dumouchel Steve Masson
	Didactique des langues	Andréanne Gagné Kevin Papin
	Éduc. et form. spécialisées	Josée Charrette Myriam Fontaine Vitor Matias Jean-Pierre Mercier

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

	Éducation et pédagogie	André Lemieux Dan Thanh Duong Thi
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information	Simon Bourdeau Matthieu Gruson Daniel Tomiuk
	Études urbaines et touristiques	Hélène Bélanger Benoit Duguay
	Finance	Ahmad Al-Haji
	Management	Joëlle Bissonnette Kerstin Kuyken
	Marketing	Abdelkarim Errajaa
	Organisation et ress. humaines	Martin Chadoin Stéphanie Blandine Emilien Marie-Josée Lorrain
	Sciences comptables	Lux Gulliver Robert Robillard
	Sciences économiques	Michel Sayumwe Alessandro Brattieri Philip Merrigan Charles Séguin
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Amélie Cloutier Marie Langevin Patrick Lecomte
Sc. humaines	Géographie	Stéphane Bernard
	Histoire	Martin Petitclerc Julia Poyet
	Linguistique	Richard Compton Marine Le Mené
	Philosophie	Christophe Malaterre
	Psychologie	Éric Feugé Sophie Meunier
		Yanick Provost-Savard
	Sciences des religions	Eve Paquette
	Sexologie	Stella Gurreri Julie Lavigne
	Sociologie	Stéphanie Pache
	Travail social	Jade Bourdages-Lafleur

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	Frédéric Fournier
	3 ^e vice-président	Louis Gaudreau
	Trésorier	Daniel Chapdelaine
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin
Représentantes, représentants de faculté	Arts	Itay Sapir
	Communication	Emily Rosales
	Science politique et droit	
	Sciences	Jean Privat
	Sciences de l'éducation	Jean Horvais
	Sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie
	Sciences humaines	Julia Poyet

Conseillère FP-CSN

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Laurence Sylvestre
	Études littéraires	Luc Bonenfant
		Philippe Charron

	Faculté des arts	Jean-François Hamel Sylvie Genest
Communication	Communication sociale et publique	Maude Bonenfant Marie-Emmanuelle Laquerre Oumar Kane Isabelle Mahy Destiny Tchéouali Johanne Saint-Charles
	École de langues	Jaime Demperio Annie Desaulniers Carey Nelson Min Sun
	École des médias	Beau Zuercher Viva Paci Diane Poitras
Science politique et droit	Science politique	Issiaka Mandé Michèle Rioux
	Sciences juridiques	Alejandro Lorite Jacques Papy
Sciences	Chimie Informatique Mathématiques Sciences biologiques Sciences de l'activité physique	Laurent Cappadocia Marie-Jean Meurs François Bergeron Steven Kembel Philippe Chaubet
Sc. de l'éducation	Didactique	Thomas Berryman Pascale-Dominique Chaillez Annie Charron Gina Thésée
	Didactique des langues	Marie-France Côté Véronique Fortier Kathleen Sénéchal Ophélie Tremblay
	Éduc. et formation spécialisées	Marie-Pierre Fortier Carole Lanoville Catherine Turcotte
	Éducation et pédagogie	Lise Bessette Janie Brisson Louis Cournoyer Lise Lachance Pascal Ndinga Patrizia Villotti
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information Études urbaines et touristiques Finance Management Marketing	Ygal Bendavid Julia Csergo Olfa Hamza Guy Cucumel Paul Arseneault Ahlem Hajjem
	Organisation et ress. hum.	Frédéric Gilbert Céleste Grimard Mélanie Lefrançois Nathalie Lemieux Noël Malette
	Sciences comptables Sciences économiques Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Camélia Radu Till Düppe Andrée De Serres Marie-Eve Faust Jean Pasquero Lovasoa Ramboarisata
Sc. humaines	Linguistique Histoire Philosophie Psychologie Travail social	Heather Newell Benjamin Deruelle Serge Robert Pier-Luc de Chantal Lucie Dumais

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Benoit Duguay, Rémi Bachand est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical 2020-2021, tenue le 19 mars 2021
4. Élections aux instances de l'UQAM
 - 4.1 Sous-commission des ressources, Faculté des arts (1 poste)
5. Informations
6. Rentrée de l'automne 2021
 - 6.1 Vaccination comme moyen de prévention de la propagation du SRAS-CoV-2
 - 6.2 Vaccination internationale : contribution du gouvernement canadien
 - 6.3 Traitement des demandes formulées par les personnes à risque de développer des formes graves d'infections à SRAS-CoV-2
 - 6.4 Réaffirmation du rôle des instances dans la prise de décisions académiques : Urgence de rétablir l'intégralité du Règlement n° 5 « Règlement des études de premier cycle »
- 7 Divers

Sur proposition d'André Lemieux, appuyée par Ève Paquette, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical 2020-2021 tenue le 19 mars 2021

Sur proposition de Benoît Duguay, appuyée par Mario Houde, le procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2020-2021 tenue le 19 mars 2021 est adopté sans modification.

4. Élections aux instances de l'UQAM

4.1 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour combler en l'occurrence, le poste de professeur.e pour représenter la Faculté des arts à la Sous-commission des ressources. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle mentionne également que l'article 24 des Statuts et règlements du SPUQ stipule que des élections aux instances peuvent se dérouler lors d'un Conseil syndical. Elle souligne que le protocole de cette élection, conformément à la convention collective, a été établi conjointement par l'Université et le SPUQ. Un avis de vacance et un appel de candidature pour ce poste ont été acheminés le 9 août dernier. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Dominic Hardy, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'élections. Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Jean Horvais, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Déroulement du vote à scrutin secret et établissement de la liste des professeures, professeurs habilités à voter

La secrétaire d'élections informe les membres que les élections par scrutin secret se font à l'aide de la plateforme Balotilo permettant aux membres de la Faculté des arts, dont le nom apparaît sur la liste officielle, de voter de manière anonyme. En raison des mesures imposées par la situation sanitaire, le rôle de scrutateur, scrutatrice est assumé par le personnel du SPUQ, qui dresse la liste des personnes éligibles présentes au Conseil syndical et prépare les bulletins de vote électroniques.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, au poste à pourvoir à la Sous-commission des ressources.

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur provenant de la Faculté des arts à la Sous-Commissions des ressources de l'UQAM :

Faculté des arts

- Sylvie Genest, professeure

Le président d'assemblée invite la candidate à présenter les raisons qui l'ont amenée à poser sa candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Par la suite, il demande aux professeures, professeurs de consulter leur boîte courriel pour procéder au vote.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage électronique des votes, les résultats suivants sont proclamés par le président d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des arts

Sylvie Genest :	Votes pour :	13
	Votes contre :	2
	Votes annulés :	2

Sylvie Genest est déclarée élue.

Nomination et durée du mandat

Le directeur du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter la personne élue et annoncer que Sylvie Genest représentant les professeures, professeurs de la Faculté des arts à la Sous-commission des ressources sera nommée pour un mandat prenant effet au moment de sa nomination par la Commission des études et se terminant le 30 juin 2022. Le dossier de nomination sera soumis à la Commission des études du 14 septembre 2021. Il remercie également la

professeure Carole Marceau pour sa participation à la Sous-commission des ressources au cours des deux dernières années.

Levée de l'assemblée d'élections 12 h 58.

5. Informations

La présidente, Geneviève Hervieux, souhaite d'abord la bienvenue aux nouvelles professeures, nouveaux professeurs et maîtres de langue. Elle souligne le défi que représente l'intégration à l'université en cette période particulière et mentionne qu'une rencontre avec elles et eux sera organisée au cours des prochaines semaines. Elle les invite également à vérifier leur classification salariale.

La présidente présente le nouvel employé du SPUQ, monsieur Martin Blanchard, qui occupe le poste d'adjoint à la gestion d'informations et aux activités syndicales et invite les membres du corps professoral à ne pas hésiter à contacter les employés du secrétariat du SPUQ.

Activités de mobilisation

La CSN organise une marche lors de la fête du Travail. Les membres du comité exécutif du SPUQ prévoient participer à cette marche, la présidente invite les professeur.es et maîtres de langue à les rejoindre sous la bannière du SPUQ. Un courriel comprenant l'information sur cet événement et le point de rencontre sera envoyé prochainement.

En septembre se tiendra une manifestation mondiale pour le climat et la justice climatique le 24 septembre prochain. La présidente rappelle le dernier rapport, alarmant, du GIEC.

Questions provenant des assemblées départementales

Les professeur.es du Département de sciences juridiques ont constaté l'installation de plusieurs caméras de surveillance dans les corridors au cours de l'été sans qu'ils, qu'elles aient été consulté.es ni même averti.es de cette initiative. On apprend que leur assemblée départementale et d'autres départements ont adopté une résolution dénonçant ce fait. On se questionne sur l'efficacité des caméras de surveillance pour assurer la sécurité de la communauté et on rappelle la mobilisation de 2013 visant à freiner l'installation des caméras de sécurité à l'UQAM. Par ailleurs, on considère que la présence des gardiens apporte une dimension humaine dans la gestion de la sécurité sur le campus comparativement à l'apport unique de la technologie. On parle aussi de dépenses importantes. On espère recevoir des réponses sur la pertinence et les raisons de l'installation de ces caméras lors de la prochaine réunion du Comité des relations de travail. La présidente demande de faire part de toute observation de nouvelles installations de caméras.

Dossier des conventions collectives

La 1^{re} vice-présidente, Henriette Bilodeau, informe le Conseil que la convention collective des professeur.es et celle des maîtres de langue arrivent à échéance le 31 mai 2022. Au cours de l'automne 2021, les membres seront invités à venir discuter de la convention collective : améliorations et ajouts de nouvelles clauses. Elle mentionne à titre d'exemple les thèmes : conciliation travail-famille, congé de compassion, tâche et soutien à la tâche professorale. Henriette Bilodeau se propose également de rencontrer les assemblées départementales pour un échange d'idées au sujet de la convention collective. On apprend que la préparation d'un cahier de demandes est amorcée et qu'il pourrait être présenté au Conseil syndical du mois de février 2022; on souhaite que les négociations débutent avant la période estivale.

Des membres expriment leur intérêt à participer aux rencontres de discussion sur le renouvellement de la convention collective.

Lutte contre le racisme

Louis Gaudreau, 3^e vice-président, rappelle l'invitation à participer au sondage sur le racisme à l'UQAM lancée au début de l'été. Il précise qu'il s'agit d'une initiative conjointe du Comité de lutte contre le racisme, mis sur pied par le SPUQ au cours de l'année dernière, et du syndicat de chargé.es de cours. Ce sondage vise essentiellement à évaluer dans quelle mesure il y a du racisme à l'UQAM, et, lorsqu'il

y en a, de quelle façon il se manifeste. On peut répondre à ce sondage jusqu'au 10 septembre. Le lien est partagé via la fonction « converser » et on invite les délégué.es à partager l'information.

Liberté académique

La présidente rappelle le sondage sur la liberté académique lancé dans les universités québécoises, et les audiences de la Commission scientifique et technique sur la liberté académique. Elle mentionne que le SPUQ est affilié à deux organismes, la FP-CSN et la FQPPU, qui ont déposé des mémoires en vue des audiences de la commission. Elle mentionne que le comité d'experts sur la reconnaissance de la liberté académique est présidé par Alexandre Cloutier, et le professeur Yves Gingras, du Département d'histoire, est membre de ce comité formé par le gouvernement en mars 2021.

6. Rentrée de l'automne 2021

La présidente met en contexte les quatre projets de résolutions proposés par le Conseil exécutif et le Comité exécutif du SPUQ. Elle évoque les changements imposés par la crise sanitaire. Depuis 18 mois, les professeur.es et maîtres de langue ont transformé leur enseignement – passage du présentiel au distanciel –, réalisé leurs travaux de recherche et maintenu ou accru leur engagement dans les services aux collectivités malgré les conditions atypiques imposées par la pandémie. Les attentes à l'égard du corps professoral pour que nous poursuivions notre travail comme si la situation était normale ont été grandes, et les appels à la bienveillance et à la souplesse ont été nombreux de la part de la direction de l'UQAM, mais entendus par les professeur.es et les maîtres de langues. En revanche, nos appels à la collaboration et au respect des décisions prises démocratiquement par les membres des instances n'ont pas toujours été entendus.

Depuis longtemps, l'UQAM fonctionne selon le modèle de cogestion, mais depuis les dix-huit derniers mois, cette façon de faire peine à s'imposer. Il est important de renouer avec nos façons de faire distinctives, et parmi celles-ci, la délibération au sein des instances. C'est l'élément d'une des résolutions présentées.

Le retour à l'enseignement en présentiel préoccupe le corps professoral, qui souhaite savoir si le retour sur le campus est sécuritaire. On s'interroge sur l'adéquation et l'application des mesures sanitaires sur le campus, la couverture vaccinale des membres de la communauté uqamienne, l'imminence d'une 4^e vague de COVID-19 et la propagation du variant Delta. On a demandé que les taux de vaccination soient calculés pour le milieu universitaire plutôt que par tranche d'âge, ce qu'on a obtenu. Le Comité exécutif souhaite que le Conseil syndical se prononce sur la vaccination comme moyen de prévention de la propagation du SRAS-CoV-2 et sur la nécessité de mettre en place sur le campus des cliniques de vaccination et de dépistage du SRAS-CoV-2. Par ailleurs, plusieurs collègues sont à risque de développer des formes graves d'infections au virus et attendent des réponses à leur demande d'accommodements. L'absence de réponse de la part du Service de personnel enseignant et l'obligation d'enseigner en présentiel à l'automne 2021 ont conduit des collègues à se désister de leurs cours à la session d'automne, à se mettre en dette ou à prendre prématurément leur retraite plutôt que de mettre à risque leur santé, ou celle de leur proche.

La secrétaire générale fait la lecture du projet de résolution.

6.1 Vaccination comme moyen de prévention de la propagation du SRAS-CoV-2

VACCINATION COMME MOYEN DE PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DU SRAS-CoV-2

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que la rentrée d'automne aura lieu alors que le Québec traverse une 4^e vague de la pandémie de COVID-19 nourrie par la diffusion du variant Delta;

- ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique international à l'effet que la vaccination est la mesure de santé publique la plus efficace pour lutter contre la COVID-19 et ses manifestations les plus sévères;
- ATTENDU le communiqué envoyé par le SPUQ au corps professoral le 19 août 2021 rappelant, entre autres, ce consensus;
- ATTENDU que le message de la rectrice sur la rentrée d'automne envoyé par courriel le 26 août dernier ne précise pas clairement le taux de vaccination complète de la population étudiante de l'UQAM et que cette information demeure inconnue à ce jour pour les professeur.es;
- ATTENDU que la circulation de ce virus et de son variant se traduit par une hausse des cas de COVID-19 qui aura des impacts sur les conditions d'enseignement des professeures, professeurs et des maîtres de langue;
- ATTENDU que l'augmentation de la propagation du virus conduit inévitablement à un accroissement des demandes d'accommodements de la part des étudiant.es;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- RÉAFFIRME l'importance de la vaccination pour protéger la collectivité des conséquences graves de la COVID-19 et pour favoriser le bon déroulement de la session d'automne 2021;
- EXIGE que la direction de l'UQAM mette sur pied des cliniques de dépistage de la COVID-19 sur le campus;
- PROLONGE la tenue des cliniques de vaccination.

Amendement à l'amiable

Le troisième élément « PROLONGE la tenue des cliniques de vaccination » est modifié de la façon suivante : « Demande à la direction de l'UQAM de prolonger la tenue des cliniques de vaccination. »

La discussion porte sur l'importance de la vaccination et du dépistage, mais, ni l'un ni l'autre n'étant obligatoires, on s'interroge sur l'impact que peut avoir le projet de résolution. On apprend que le Comité exécutif du SPUQ a discuté de l'obligation du recours à la preuve vaccinale pour accéder au campus, mais, devant le manque d'informations sur les taux de vaccination adéquate, il lui a semblé important de mettre de l'avant la vaccination du plus grand nombre comme meilleur moyen de prévenir la propagation de la COVID-19. Un membre met en doute le taux de vaccination rapporté par la Santé publique de Montréal et souhaite connaître la méthodologie utilisée pour arriver aux résultats. Un membre souhaite que la vaccination soit obligatoire pour rentrer sur le campus. La présidente mentionne que la vaccination obligatoire ne fait pas l'unanimité, d'où la nécessité du débat. L'Assemblée nationale du Québec a tenté de le tenir, mais il y a eu recul, ce qui a donné lieu, entre autres, au passeport vaccinal exigé pour accéder dans certains lieux publics. Un membre souligne la directive énoncée par l'UQAM selon laquelle les participant.es aux colloques, conférences et congrès, doivent être vaccinés.es.

AMENDEMENT

Il est proposé par Richard Compton, appuyé par Eve Paquette d'ajouter l'élément suivant à la proposition : « Demande de promouvoir davantage l'obligation de vaccination pour assister à des congrès, à des colloques ou à des conférences à l'UQAM ».

La discussion permet de modifier à l'amiable l'amendement :

« Demande à la direction de promouvoir plus activement et plus largement la consigne suivante : « Distanciation et rassemblements – Les colloques, congrès et conférences sont autorisés aux conditions suivantes : exigence d'une preuve vaccinale à compter du 1^{er} septembre 2021, assignation de places, distanciation

physique d'une place s'il s'agit d'une salle ou d'un amphithéâtre et port du masque. »

On s'offusque que la direction de l'UQAM donne des consignes différentes pour les activités d'enseignement et de recherche : si l'enseignement universitaire est considéré comme un service essentiel, la recherche doit l'être également.

La discussion porte sur l'impact de cette mesure sur la carrière des professeur.es.

QUESTION PRÉALABLE

La question préalable est demandée, la grande majorité des membres se dit prête à voter sur la proposition d'amendement.

Vote sur la proposition d'amendement.

« Demande à la direction de promouvoir plus activement et plus largement la consigne suivante : « Distanciation et rassemblements – Les colloques, congrès et conférences sont autorisés aux conditions suivantes : exigence d'une preuve vaccinale à compter du 1^{er} septembre 2021, assignation de places, distanciation physique d'une place s'il s'agit d'une salle ou d'un amphithéâtre et port du masque. »

Pour :	31
Contre :	13
Abstention	0

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

On se demande si l'UQAM est un lieu de travail sécuritaire et s'il ne l'est pas, quelles sont les recommandations du syndicat pour résoudre la situation. La présidente rapporte les démarches effectuées à ce propos au cours de l'été par le Comité exécutif auprès de la direction. Elle rappelle entre autres les démarches pour que les professeur.es et maîtres de langue puissent obtenir des accommodements pour protéger leur santé et celle de leur proche et pour diminuer les risques psychologiques. Elle souligne qu'aucun milieu n'est jamais totalement sécuritaire. Henriette Bilodeau mentionne que le risque zéro n'existe pas, mais qu'il faut ériger des barrières au risque; dans le contexte de pandémie, la vaccination est le moyen qui permet de réduire le risque à la source. Il existe plusieurs raisons pour ne pas se faire vacciner, comme des problèmes de santé ou pour protéger la liberté individuelle. Les résolutions proposées semblent ne pas exiger suffisamment, mais elles demandent à l'UQAM d'augmenter les mesures de prévention. Henriette Bilodeau interpelle les délégué.es pour que l'information circule de manière bidirectionnelle et qu'ils discutent la question de la vaccination avec leurs collègues de département et rapportent leurs propos au prochain Conseil syndical.

On revient sur l'importance d'exiger la vaccination obligatoire, on souhaite ajouter un attendu. On considère que de remettre la décision entre les mains de l'UQAM n'est pas une solution puisque la direction attend les directives du gouvernement. On suggère que le SPUQ adopte une position plus ferme, soit celle de demander la vaccination obligatoire.

Le président mentionne qu'il s'agit d'une nouvelle proposition.

La secrétaire générale fait la lecture du projet de résolution amendée.

21CS761 VACCINATION COMME MOYEN DE PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DU SRAS-CoV-2

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que la rentrée d'automne aura lieu alors que le Québec traverse une 4^e vague de la pandémie de COVID-19 nourrie par la diffusion du variant Delta;

- ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique international à l'effet que la vaccination est la mesure de santé publique la plus efficace pour lutter contre la COVID-19 et ses manifestations les plus sévères;
- ATTENDU le communiqué envoyé par le SPUQ au corps professoral le 19 août 2021 rappelant, entre autres, ce consensus;
- ATTENDU que le message de la rectrice sur la rentrée d'automne envoyé par courriel le 26 août dernier ne précise pas clairement le taux de vaccination complète de la population étudiante de l'UQAM et que cette information demeure inconnue à ce jour pour les professeur.es;
- ATTENDU que la circulation de ce virus et de son variant se traduit par une hausse des cas de COVID-19 qui aura des impacts sur les conditions d'enseignement des professeures, professeurs et des maîtres de langue;
- ATTENDU que l'augmentation de la propagation du virus conduit inévitablement à un accroissement des demandes d'accommodements de la part des étudiant.es;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- RÉAFFIRME l'importance de la vaccination pour protéger la collectivité des conséquences graves de la COVID-19 et pour favoriser le bon déroulement de la session d'automne 2021;
- EXIGE que la direction de l'UQAM mette sur pied des cliniques de dépistage de la COVID-19 sur le campus;
- DEMANDE à la direction de l'UQAM de prolonger la tenue des cliniques de vaccination;
- DEMANDE à la direction de promouvoir plus activement et plus largement la consigne suivante « Distanciation et rassemblements – Les colloques, congrès et conférences sont autorisés aux conditions suivantes : exigence d'une preuve vaccinale à compter du 1^{er} septembre 2021, assignation de places, distanciation physique d'une place s'il s'agit d'une salle ou d'un amphithéâtre et port du masque. » <<https://covid.uqam.ca/consignes-presence-campus/>>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition venant de la salle

- ATTENDU que la rentrée d'automne aura lieu alors que le Québec traverse une 4^e vague de la pandémie de COVID-19 nourrie par la diffusion du variant Delta;
- ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique international à l'effet que la vaccination est la mesure de santé publique la plus efficace pour lutter contre la COVID-19 et ses manifestations les plus sévères;
- ATTENDU que la vaccination est obligatoire pour toutes les activités du Centre sportif et certaines activités para-académiques, notamment pour assister aux colloques, congrès et conférences.

Sur proposition de Vladimir Reinharz, appuyé par Julia Csergo,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- EXIGE que la vaccination adéquate soit obligatoire pour rentrer sur le campus de l'UQAM ou que les personnes soient testées trois fois par semaine.

On se demande s'il est réaliste de penser qu'un syndicat ou une direction d'établissement a le pouvoir d'exiger la vaccination; on propose plutôt d'exiger une preuve vaccinale.

Un membre souligne que les universités ont un statut différent de celui du gouvernement et ont le plein pouvoir pour décider de certaines choses. Comme syndicat on a la possibilité de demander la vaccination obligatoire sur le campus et des mesures d’accommodement. Cette demande est justifiée sur le plan scientifique et diminuerait les inquiétudes vécues par plusieurs collègues.

Un membre est favorable à cette proposition, mais considère qu’il est trop tard pour la mettre en œuvre à la session d’automne et que la vérification par les agents de sécurité est infaisable. Les universités qui ont imposé la vaccination ont mis en place des portails où employé.es et étudiant.es doivent télécharger leur preuve; c’est tout un autre processus à mettre en place.

Une membre n’est pas à l’aise de se prononcer aujourd’hui sur cette résolution qui n’était pas à l’ordre du jour et estime qu’il serait préférable de consulter un plus grand nombre de collègues avant de prendre position. Le président interprète cette intervention comme une demande de laisser la proposition sur la table. C’est effectivement ce que demande la déléguée.

DEMANDE DE LAISSER SUR LA TABLE

APPEL DE L’INTERVENTION DU PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE

Un membre questionne l’intervention du président et le Conseil doit se prononcer en se ralliant ou en s’opposant à cet appel.

Pour : 13
Contre : 31
Abstentions : 11

L’APPEL EST BATTU.

DEMANDE DE LAISSER SUR LA TABLE

Pour : 33
Contre : 18
Abstentions : 2

LA RÉSOLUTION EST LAISSÉE SUR LA TABLE.

6.2 Vaccination internationale : contribution du gouvernement canadien

La présidente rappelle les valeurs d’équité et de justice sociale défendues par le SPUQ. Elle souligne que la vaccination est un moyen de prévention efficace et qu’il est important qu’elle soit disponible à l’échelle planétaire pour freiner le développement de nouveaux variants.

**21CS762 VACCINATION INTERNATIONALE : CONTRIBUTION DU
 GOUVERNEMENT CANADIEN**

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU que pour enrayer la pandémie il sera nécessaire d’atteindre un taux plus élevé de vaccination au niveau international;
- ATTENDU que l’OMS a pour objectif que chaque pays atteigne un taux de vaccination d’au moins 10 % de sa population d’ici la fin du mois de septembre et de 60 % à l’été 2022;
- ATTENDU la disparité dans l’accès au vaccin dans le monde et les valeurs de solidarité et d’équité promues par le SPUQ;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ :

DEMANDE au gouvernement canadien d'augmenter sa contribution et de revoir à la hausse ses dons de vaccins prévus dans le cadre de ses programmes d'aide internationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Traitement des demandes formulées par les personnes à risque de développer des formes graves d'infections à SRAS-CoV-2

La présidente contextualise le projet de résolution. On apprend que peu de professeur.es et maîtres de langue ont fait des demandes d'accommodement, mais que plusieurs ont été refusées, même celles appuyées par un avis médical. Le Service du personnel enseignant propose plutôt de fournir à ces personnes des équipements de protection individuels alors que la plupart des collègues demandaient un accommodement pour enseigner en ligne.

La discussion permet de constater qu'il est contraignant, voir rébarbatif, de devoir compléter un formulaire pour obtenir un accommodement, et certain.es collègues ont préféré s'entendre avec leurs étudiant.es pour donner leur cours à distance ou en format hybride.

La présidente mentionne la tenue d'une rencontre avec la rectrice et le vice-recteur au Développement humain et organisationnel (VRADHO) pour discuter, entre autres, du refus d'accommoder les professeur.es et maîtres de langue, et de l'inadéquation des mesures qui leur sont proposées par le Service de santé globale. Le VRADHO avait alors mentionné qu'une révision des demandes serait effectuée. La présidente précise qu'une semaine plus tard, rien n'a bougé.

On mentionne que les mesures d'accommodement suggérées : plexiglas, visière et désinfectant, sont inefficaces dans une salle de cours. On déplore également le manque d'humanité dans la réponse aux demandes d'accommodement.

On se demande quelles seraient les répercussions pour un membre du corps professoral s'il décidait de donner son cours à distance : que pourrait faire l'université? Henriette Bilodeau mentionne qu'à ce jour cette situation n'a pas été discutée au Comité des relations de travail, mais émet l'hypothèse que le Service du personnel enseignant sanctionnerait celui ou celle qui ne se conformerait pas à la modalité d'enseignement préconisée. Elle rappelle que le syndicat a le devoir de représenter ses membres.

On s'étonne de ne pas pouvoir décider des modalités d'enseignement au moment de l'entente d'évaluation. Henriette Bilodeau rappelle que l'entente d'évaluation ne concerne pas la modalité du cours, mais qu'elle précise le calendrier et les éléments d'évaluation. La présidente mentionne l'importance d'être solidaires et unis, et d'éviter de contourner les règles.

Une membre soutient les revendications des personnes à risque de développer des complications ou une forme grave de la COVID-19, et considère, à cet égard, qu'il faut redonner le pouvoir au comité de programme et aussi respecter le souhait d'étudiant.es qui souhaitent revenir en classe (notamment pour des questions de santé mentale).

On rappelle la suspension de l'article 2.1.2 b) du Règlement n° 5 « Règlement sur les études de premier cycle » et l'impossibilité des comités de programme de décider du format des cours : en présence, hybride ou à distance. On déplore que les décisions ne soient plus prises par les comités de programme.

On se demande si les professeur.es et maîtres de langue ont droit de demander aux étudiant.es non vaccinés.es de s'identifier. Selon notre conseillère juridique, cela serait considéré comme une atteinte à la liberté personnelle.

On s'interroge sur les consignes données en cas d'éclosion dans un groupe-cours. On apprend qu'elles proviennent de l'INSPQ, qui propose un processus d'enquête adapté au milieu universitaire.

On craint que les consignes données par l'UQAM pour accommoder un ou des étudiant.es ayant contracté le virus imposent l'enseignement comodal, alors qu'on y est fermement opposé.

21CS763 TRAITEMENT DES DEMANDES FORMULÉES PAR LES PERSONNES À RISQUE DE DÉVELOPPER DES FORMES GRAVES D'INFECTIONS À SRAS-CoV-2

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU la rencontre tenue le 24 août dernier avec la rectrice, le vice-recteur à la Recherche, à la Création et à la Diffusion, le vice-recteur au Développement humain et organisationnel et le Comité exécutif du SPUQ lors de laquelle les refus d'accommodement ont été discutés;
- ATTENDU l'information transmise dans le WEBINAIRE aux professeur.es, aux maîtres de langue et aux chargé.es de cours, le 25 août dernier;
- ATTENDU l'article 27.04 de la convention collective des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal et l'article 23.02 de la convention collective des maîtres de langue qui portent sur « le droit de refuser d'exécuter un travail si elle, il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger. (...) »;
- ATTENDU la résolution du Conseil exécutif du SPUQ exigeant que le vice-recteur au Développement humain et organisationnel applique sans délai les articles 27.04 et 23.02 : 21EX835 « Traitement des demandes formulées par les personnes à risque de développer des formes graves d'infections à SRAS-CoV-2 »;
- ATTENDU que lors de la rencontre du 24 août, les membres de la direction se sont engagés à revoir les demandes d'accommodement déjà déposées par les professeur.es et les maîtres de langue à la lumière de critères assouplis;
- ATTENDU l'absence de réponses et d'actions satisfaisantes de la part du vice-recteur au Développement humain et organisationnel à ce jour;
- ATTENDU le traitement hétérogène des demandes d'accommodement des professeur.es et maîtres de langue et des réponses provenant de sources non légitimes;
- ATTENDU les refus de l'administration de tenir compte de certains certificats médicaux présentés par des personnes à risque et l'absence d'accommodement permettant d'éliminer à la source le risque de contamination, de la part du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;
- ATTENDU que ces refus d'accommoder les professeur.es et les maîtres de langue menacent leur santé physique et mentale ;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- RÉAFFIRME qu'il appartient aux professeur.es et aux maîtres de langue de choisir les modalités pédagogiques de leurs cours, en tenant compte de leur santé et de celle de leurs proches;
- EXIGE que le vice-recteur au Développement humain et organisationnel applique sans délai l'article 27.04 et l'article 23.02 des conventions collectives des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal et celle de l'unité d'accréditation des maîtres de langue dans le traitement des demandes formulées par les personnes à risque de développer des formes graves d'infections à SRAS-CoV-2;
- EXIGE que les demandes d'accommodements des professeur.es et maîtres de langue soient traitées de manière équitable et que les mesures déterminées soient transmises par les voies habituelles de communication aux personnes concernées (i.e. professeur.es/maîtres de langue, direction de département).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Réaffirmation du rôle des instances dans la prise de décisions académiques : Urgence de rétablir l'intégralité du Règlement n° 5 « Règlement des études de premier cycle »

Le sujet de cette résolution ayant été abordé précédemment, on demande à la secrétaire générale d'en faire la lecture.

21CS764 RÉAFFIRMATION DU RÔLE DES INSTANCES DANS LA PRISE DE DÉCISIONS ACADÉMIQUES : URGENCE DE RÉTABLIR L'INTÉGRALITÉ DU RÈGLEMENT N° 5 « RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE »

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU l'éventualité que la 4^e vague de la pandémie de COVID-19 conduise à une hausse des cas de COVID-19 dans les salles de classe qui multiplieront les aménagements que les professeur.es et maîtres de langue devront imaginer pour accommoder les étudiant.es forcés de s'isoler pendant 14 jours; ou qu'elle se traduise par un accroissement des éclosions qui entraîneront des interruptions dans la prestation des cours, si ce n'est la nécessité de passer sans préavis à l'enseignement à distance;
- ATTENDU que, dans de telles circonstances, les professeur.es et maîtres de langue pourraient être contraints d'offrir la diffusion simultanée de leur enseignement;
- ATTENDU que toutes ces situations auraient pour conséquence d'affecter la qualité de la formation et les conditions d'apprentissage;
- ATTENDU la suspension de l'article 2.1.2 b) du règlement n° 5 « Règlement sur les études de premier cycle » confiant aux comités de programmes le rôle de définir le mode de prestation des cours en collaboration avec les départements concernés;
- ATTENDU l'importance de respecter intégralement les rôles et les mandats des comités de programmes;
- ATTENDU les problèmes éventuels de gestion des cas pouvant survenir à la suite d'une éclosion de COVID-19 (voir le guide élaboré par l'Institut national de santé publique du Québec : *COVID-19 : Gestion des cas et des contacts dans les établissements postsecondaires*, 24 août 2021 version 3.0, qui présente des recommandations visant à soutenir les Directions de la santé publique dans les enquêtes de cas de COVID-19 dans les établissements postsecondaires);
- ATTENDU les démarches des professeur.es membres de la Commission des études (CÉ) auprès du vice-recteur à la Vie académique et du directeur du Secrétariat des instances pour que se tienne une réunion extraordinaire de la CÉ afin de discuter des conditions de la rentrée d'automne 2021;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- EXHORTE la direction de l'UQAM à convoquer immédiatement les membres du Conseil d'administration pour rétablir le Règlement n° 5 « Règlement des études de premier cycle » dans son intégralité;
- EXIGE que la Commission des études soit appelée à se prononcer dans les plus brefs délais sur les conditions d'enseignement de la rentrée d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La discussion permet d'apprendre que le règlement n° 8 « Règlement sur les études de cycles supérieurs » n'a pas été suspendu et qu'il s'avère important d'en informer le corps professoral.

Jean-François Hamel, membre de la Commission des études (CÉ), mentionne que la CÉ ne s'est pas réunie depuis le mois de juin dernier. Il informe le Conseil de la démarche des commissaires professeur.es auprès de la rectrice pour tenir une réunion extraordinaire de la CÉ avant la rentrée d'automne 2021. La rectrice a refusé cette demande prétextant que les universités doivent se conformer aux exigences de la Direction nationale de santé publique. Il mentionne que les sept commissaires appuient unanimement le rétablissement du règlement n° 5, qui redonnera leur rôle fondamental aux comités de programme dans le choix des modalités d'enseignement.

7. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 16 h 40.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Conseil syndical du SPUQ du 1^{er} septembre 2021)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2020-2021 tenue le 19 mars 2021
3. SPUQ, projet de résolution : « Vaccination comme moyen de prévention de la propagation du SRAS-CoV-2 »
4. SPUQ, projet de résolution : « Vaccination internationale : contribution du gouvernement canadien »
5. SPUQ, projet de résolution : « Traitement des demandes formulées par les personnes à risque de développer des formes graves d'infection au SRAS-CoV-2 »
6. SPUQ, projet de résolution : « Réaffirmation du rôle des instances dans la prise de décisions académiques : Urgence de rétablir l'intégralité du Règlement n° 5 « Règlement des études de premier cycle » »